



Lettre adressée nommément à tous
Les Députés du Languedoc-Roussillon

Narbonne, le 8 décembre 2008

Objet : Proposition de loi 1181

Monsieur le Député,

La proposition de loi citée en objet, proposée à l'initiative de votre collègue, le Député UMP Yves VANDEWALLE, est de nature à mettre gravement en cause l'avenir de toute l'aviation légère en France si elle devait aboutir.

Le Languedoc-Roussillon, comme toutes les autres régions, est particulièrement actif dans le domaine aérien, procurant des emplois à de nombreuses familles.

Cette proposition de loi qui, sous couvert de nuisances sonores, vise en réalité l'aviation légère, ne pourra que nuire gravement à l'industrie aéronautique dans son ensemble qui ne se résume pas seulement à la vente d'Airbus.

Nous rappelons que ce ne sont pas les aérodromes qui se sont rapprochés des zones urbaines mais bien le contraire, ce que les élus, les riverains d'hier et d'aujourd'hui ne peuvent méconnaître.

Les commissions consultatives de l'environnement actuellement en vigueur dans chaque département, sous l'autorité du Préfet, remplissent parfaitement leur rôle, et point n'est besoin d'en modifier le fonctionnement.

La cible du projet de loi est évidente, il s'agit bien des «aéro-clubs et associations de pilotes », entre parenthèses dans le texte.

Or dans ces commissions figurent aussi notamment les compagnies aériennes, l'industrie aéronautique, les écoles professionnelles de formation de pilotes, les pilotes de ligne. La parenthèse précitée n'est donc pas anodine.

En conséquence nous sollicitons tous les Députés du Languedoc-Roussillon pour connaître la position de chacun sur ce projet et les suites qu'il entend y donner s'il devait être inscrit à l'ordre du jour du Parlement.

Vous remerciant de votre attention,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Vice-Président
Walter PRADUROUX

Copies : Monsieur le Président de la Région L/R
Messieurs les Présidents des Conseils Généraux
Monsieur le Président de la Fédération Française Aéronautique
Messieurs les Présidents des aéro-clubs du L/R

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Adresse Postale : 6, boulevard Kennedy - 11100 NARBONNE ♦ Siège Social : Aérodrome de Béziers - 34410 VIAS
Téléphone : 04 68 49 91 16 ♦ Mail : aerocra13@free.fr ♦ Site internet : ww.cra-lr.org